



Plancher voisin du dessus craque et vibre

Par **sebalex25**, le **03/04/2011** à **11:24**

Bonjour, nous sommes propriétaire dans une copropriété de 3 appartements,, le plancher de l appartement du dessus nous pose des problèmes. Il craque très fort et fait vibrer les murs de notre appartement des que quelqu un marche dessus. Nous avons essayes d en discuter avec nos voisins (propriétaires également) mais rien a faire. Nous avons donc isoler notre plafond, mais il n y a qu une légère amélioration pour le bruit. En réalisant les travaux, nous avons pu voir que le plancher en question était fait avec des planches d étagères de contreplaque de différentes couleurs et qualités. Ma question est donc : avons-nous un recours pour obliger nos voisins a faire refaire leur plancher ?

Par **Domil**, le **03/04/2011** à **15:31**

Relisez le règlement de copro. Normalement il doit au moins y être indiqué que les changements ne doivent pas causer de gêne, mais il peut aussi y avoir un controle sur le changement de nature du revêtement du sol.

En tout état de cause, la jurisprudence consacre que votre voisin ne doit pas générer de trouble anormal donc si son sol n'est pas correctement posé.isolé, vous pouvez exiger que le trouble cesse

Par **sebalex25**, le **03/04/2011** à **15:59**

Tout d abord, merci pour votre réponse. Quelles démarche dois-je entreprendre pour faire cesser le trouble ? De plus, je ne sais pas qui a pose ce substitut de plancher (les propriétaires actuels ou les précédents), et pour tout arranger, ils sont en cours de vente. Les nouveaux propriétaires ont été mis au courant, mais ils ne semblent pas plus enclin a faire quoi que se soit !

Par **Domil**, le **03/04/2011** à **17:00**

Déjà voyez avec le syndic (peu importe qui a posé ce plancher)

Par **sebalex25**, le **03/04/2011** à **17:10**

Malheureusement nous n'avons pas de syndic, je dois également m'occuper de faire les démarches nécessaires pour ça aussi ! Les anciens propriétaires de chacune des appartements ont fait un réel travail de négligence !

Par **Domil**, le **03/04/2011** à **17:25**

Pas non plus de président du conseil syndical ? pas de règlement de copro non plus ?

Par **sebalex25**, le **03/04/2011** à **23:00**

Non, pas de président, et pr ce qui est du règlement, il n'y a pas grand chose, simplement les basics je dirais (partie commune, charges...). Il y a une partie revêtement de sol et isolation phonique, mais je ne pense pas qu'elle nous serve à quelque chose, leur revêtement est un Lino basic, c'est le plancher bois qui pose problème, il est fait en planches d'étagères, donc pas imbriquées ensemble, pas calées au niveau des poutres. Ce plancher est comme ça depuis que nous avons acheté (5 ans). Par contre les propriétaires ont vissé du novopan dessus, ce qui a aggravé la situation et qui a engendré tous ces problèmes chez nous. Eux n'ont aucuns bruits, juste les vibrations. Donc c'est délicat, je ne sais vraiment pas comment nous devons nous y prendre pour obtenir que leur plancher soit fait dans les règles...